

Inventaires après décès, testaments, successions de propriétaires d'origine chez les notaires parisiens

Actes trouvés par *Pierre Bardin*,
transcrits par *Bernadette Rossignol* (mars 2024)

Nous rappelons l'article de *Pierre Bardin* : « Legs à des mulâtres dans des testaments (Saint Domingue) » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2019-art16.pdf>

Pierre Bardin a trouvé dans le Minutier central bien d'autres actes qui concernent les Antilles, en particulier Saint Domingue.

Voici quelques exemples de testaments, inventaires après décès et successions de propriétaires d'habitations.

Testament de Marie Madeleine GAUCHEREL épouse BEUDET

XCIV/347 M^e L'héritier 28/04/1769

Dépôt par Alexandre de ST MARTIN, négociant à Paris rue du Croissant, des testament et codicilles de Marie Madeleine GAUCHEREL épouse de François BEUDET, avocat en parlement, conseiller honoraire au conseil supérieur du **Port au Prince**, isle St Domingue ¹, secrétaire de la marine, trésorier général en survivance des colonies ; décédée la veille rue Neuve St Lazare.

Testament rédigé le 18/09/1768 ; codicilles les 13/11/1768 et 28/03/1769.

Légataires : son petit-fils le comte de SOURDIS et sa fille Marie Françoise épouse de René Alexandre DESCOUBLEAU marquis de SOURDIS, lieutenant de la province de l'Orléanais, demeurant rue des Suresnes (Cm 26/07/1766 XCIV).

Exécuteur testamentaire : sa mère Marie Charlotte DEVAUX veuve en premières noces de Nicolas GAUCHEREL, ancien commissaire de la marine, et en secondes de Louis MILLOCHIN, bourgeois de Paris, demeurant au couvent des Dames Recolletes, grande rue du Bac, faubourg Saint Germain.

Liberté à son mari et à M. et Mme de Sourdis « d'aliéner volontairement les **habitations de St Domingue** et les autres immeubles qui pourraient m'appartenir au jour de mon décès en quelque pays qu'ils soient ».

NDLR

contrat de mariage M^e Laideguive LXV 13/09/1742.

Inventaire après décès (IAD) M^e L'héritier XCIV 12/07/1769 ².

Marie Françoise BEUDET se remariera avant 1782 avec Jean Baptiste de CHAUNAC de LANZAC ³.)

¹ Voir GHC 51, juillet-août 1993, p. 827.

² Jean Gauvin, Geneanet.

³ Dominique Monier, noizetine sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Testament d'Antoine CASSE VII/418 M^e Armet.03/10/1775

Antoine CASSE, écuyer, secrétaire du roi, est mort le 26/10/1775 en sa maison à Paris, grande rue du faubourg St Denis n° 16, maison appartenant aux Pères de la mission de St Lazare, paroisse St Laurent.

Il avait dicté à son notaire son testament le 3 du même mois, dans une chambre avec vue sur cour, au premier étage du corps de logis de derrière.

Legs :

1 000 livres aux pauvres de la paroisse où je décèderai.

A Françoise, « mulâtresse mon affranchie », environ 36 ans, demeurant au Cap, 5 000 livres de pension viagère sa vie durant.

A chacun de ses 3 enfants nés avant mon départ de St Domingue, 5 000 livres de pension viagère, réversible sur les têtes des survivants. Le quart de ces 3 pensions sera touché par Françoise jusqu'à la majorité de chacun pour pourvoir à son éducation, entretien et subsistance ; les trois quarts resteront placés jusqu'à leur majorité au profit de chaque enfant. Si Françoise meurt avant leur majorité, le quart de la pension de chacun leur sera versé comme s'ils étaient majeurs

A Raoul mon valet de chambre, s'il est toujours à mon service à mon décès, 600 livres de pension viagère pendant sa vie.

A Cilindre, mon laquais, s'il est toujours à mon service à mon décès, 300 livres de pension viagère pendant sa vie.

A Roger mon filleul, demeurant à Toulouse avec sa mère, 3 000 livres de rente viagère pendant sa vie.

Au fils de mon ancien garde de ma baronnie de Velanet ⁴, aussi mon filleul, 1 000 livres de rente viagère pendant sa vie.

A mes neveux et nièces enfants de feues les dlles CASSE mes 2 sœurs consanguines, 40 000 livres à partager entre eux.

A Marie CASSE, ma sœur à Toulouse, 6 000 livres de rente viagère par an (payées de 6 mois en 6 mois et par avance) pendant sa vie.

A dlle Marie REIMOND ⁵ ma nièce, fille d'une de mes sœurs germaines, demeurant à Toulouse, ma terre de Montpezat dans le diocèse de Comminges, pour en jouir dès mon décès à condition d'en payer les charges, et 2 000 livres de rente viagère par an (payées de 6 mois en 6 mois et par avance) pendant sa vie.

A la dlle REIMOND ma petite nièce, fille de feu mon neveu REIMOND, qui demeure à Toulouse avec sa mère, 40 000 livres, payées à sa majorité ou à son mariage. Les intérêts seront payés tous les 6 mois pour sa subsistance, entretien et éducation.

A mon fils Antoine CASSE, 9 ans et demi, né à Paris paroisse St Sulpice, que je fais élever en une pension à Passy chez M. BAILLOT et pour qui je poursuis l'obtention de lettres de légitimation, 600 000 livres, acquittées à sa majorité. Les intérêts de 5 pour cent seront, dès le jour de mon décès, placés annuellement par les deux exécuteurs testamentaires, ou le survivant d'entre eux, pour pension, entretien, maîtres et éducation pendant sa minorité. S'il se marie avant sa majorité, les intérêts lui seront payés dès le jour de son mariage jusqu'à sa majorité. S'il décède en

⁴ Lavelanet en Ariège (09), lieu que le notaire ne connaissait pas.

⁵ En fait RAYMOND, comme en font foi d'autres documents : pour rappel, testament dicté au notaire.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

minorité et sans enfant, je donne et lègue 600 000 livres moitié à Marie REIMOND ma nièce ci-dessus nommée et l'autre moitié à mes neveux et nièces ci-dessus désignés enfants des feues demoiselles CASSE mes sœurs.

Héritiers et légataires universels, mes 2 petits-neveux mineurs, fils de feu mon neveu **REIMOND**, vivant à Toulouse avec leur mère, et le survivant d'eux si l'un meurt en minorité sans enfant ; héritiers de tous mes biens qui ne pourront être vendus qu'après leur majorité et partagés entre eux à leur majorité. Jusqu'à leur majorité ma succession restera indivise et ses revenus déposés entre les mains de M^e Armet ou de son successeur pour le paiement des legs, pensions et rentes viagères. Si mes petits-neveux se marient avant leur majorité, les revenus leur seront payés par M^e Armet jusqu'au partage entre eux.

Exécuteurs testamentaires mes amis **M. de LAFARGUE**, américain demeurant à Toulouse, et **M. TEISSIER**, avocat en parlement demeurant à Paris rue St André des Arts. Ils régiront tous mes biens en France et en Amérique, feront le recouvrement des revenus, etc.

A chacun d'eux, un diamant de 3 000 livres qui sera payé annuellement pendant la durée de leur exécution testamentaire. Si l'un des deux meurt avant la fin, son diamant appartiendra au survivant ⁶.

Ils vendront ma charge de secrétaire du roi ⁷ dès mon décès.

Je prie M. TEISSIER de **poursuivre l'obtention des lettres de légitimation d'Antoine François CASSE mon fils** et de veiller à son éducation. Il ne pourra se marier en minorité qu'avec son autorisation.

Si M. TEISSIER meurt avant la majorité de mon fils, qu'il nomme à sa place son frère avocat aux Conseils ou tout autre qu'il jugera à propos pour veiller après lui à l'éducation de mon fils.

Près de 3 ans plus tard, le 23/06/1778, chez M^e Doillot, successeur de M^e Armet (MC/ET/VII/494), dame **Pétronille Léonarde LALANNE, veuve du sr Pierre RAYMOND**, demeurant ordinairement à Toulouse mais de présent à Paris, intervient en tant qu'usufruitière des biens de la succession de son mari et comme tutrice naturelle (selon la coutume de Paris, droit écrit, et non de Toulouse) de **Marie Anne Raymond sa fille, pupille de son défunt mari**, et stipulant pour **Jean Baptiste Honoré Raymond, 18 ans, et Paul Marie Raymond, 15 ans**, ses enfants et dudit feu sieur RAYMOND, héritiers de feu Antoine CASSE leur grand-oncle, qui les a institués ses héritiers et légataires universels ;

Elle a sommé la veille par huissier à cheval Jean LAFARGUE, habitant de Toulouse, de se trouver chez M^e Doillot pour lui payer, sur sa quittance, 6 565 livres qu'il lui a offert de payer le 15 du même mois.

Jean LAFARGUE se présente donc, comme exécuteur testamentaire du testament dudit sieur CASSE et administrateur des biens de la succession jusqu'à la majorité des fils RAYMOND. Il accepte de payer à leur mère 6 565 livres et réitère l'offre de payer 18 000 livres, quand il recevra ce qui reste dû par la **dame ROBIN de St Domingue** pour le prix d'un terrain à elle vendu en 1771 par feu sr CASSE

⁶ Le diamant est le nom donné à la rémunération allouée à l'exécuteur testamentaire.

⁷ « Les secrétaires du roi » de Christine Favre-Lejeune (Sedopols, 1986) : 1764, Antoine CASSE, demeurant en province, mort en charge en 1775 (d'après les Almanachs royaux ; pas d'autre information).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

NDLR

Dans le bulletin 217 de septembre 2008, p. 5646-47, nous avons publié un article de *Pierre Baudrier* sur « La nombreuse famille d'Antoine CASSE », et les contestations sur sa succession (sur lesquelles nous ne reviendrons pas ⁸), en citant un extrait de correspondance de *Gabriel Debien* et *Pierre Arches*, lequel avait trouvé son testament mais n'en donnait pas les références.

Grace au patient travail de dépouillement du Minutier central de *Pierre Bardin*, depuis des années, nous avons donc pu consulter ce testament.

Inventaire après décès de Marie Claire GERAUT épouse HENRY

LVI/334 M^e Picquais 16/03/1777

Marie Claire GERAUT, décédée le 16 février rue Caumartin, épouse de Jean Baptiste HENRY, négociant à Bordeaux, de présent à **Saint Domingue** (Cm 04/01/1777 M^e Brun, Bordeaux).

Enfants mineurs : Françoise Constance Augustin, René, Marie Adélaïde.

Dû à **Zéphir**, « **domestique nègre** », gardien des scellés, 20 mois de gage à 200 lt par an et 334 lt pour le déjeuner.

Inventaire après décès de Jean Catherin BERLORIN de LA FAYETIÈRE

LXXXV/662 M^e Vergne 24/05/1777

Jean Catherin BERLORIN de LA FAYETIÈRE, lieutenant pour le roi commandant le **Fort Dauphin** où il est décédé le 30/12/1776.

Requête de sa veuve Marie Walburge de MAHLER, tutrice de leurs trois enfants mineurs, Charlotte Marie Madeleine, Louise Dorothee Jacqueline Henriette et Louis François Marie, seuls héritiers de leur père.

Parmi les papiers :

Copie de leur contrat de mariage 22/09/1760.

Partage sous seing privé (en partie en langue étrangère ; pas de date), entre la dame de LA FAYETIÈRE et sa sœur Mme DU RAET, de partie des biens de la succession de leur père Jean François de MAHLER

Promesse au profit du sr de La Fayette et de son épouse par M. le baron de NIPVEN, datée du 01/06/1772 au château d'Oucques en Dunois (Loir et Cher, 41), remise à M^e DONDEY DESMARQUETS pour les défendre de la demande contre eux au Châtelet de Paris par la veuve du baron comme tutrice de sa fille mineure (contrat de 10 000 livres de capital) ; encore en instance.

Le 30/05 la veuve renonce à la communauté, plus onéreuse que profitable, et s'en tient à ses reprises de dot, douaire, etc.

NDLR

Décès de Jean Catherine BERLORIN de LA FAYETIÈRE, lieutenant de roi et commandant du Fort Dauphin, le 30/12/1776 au Fort Dauphin ⁹.

⁸ Voir les nombreux procès, jusqu'en 1812 et au-delà, entre les légataires et héritiers d'Antoine CASSE, dans la Bibliothèque Geneanet.

⁹ Martine Reynolds-Casanova, [reynoldsm](#) sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Décès de Marie Walburge de MAHLER à Sceaux le 03/04/1786 : registres des tutelles Y5145A pour Caroline Marie Madeleine Josèphe Françoise (sic), Louise Dorotheé Jacqueline Henriette (o 14/03/1766 Boxmeer, Pays Bas) et Louis François Marie (o 06/12/1768 Paris, Saint Paul).

Inventaire après décès de Nicole SIBLET épouse TENANT LXXII/456 M^e Leclerc, 25/01/1783

Nicole SIBLET, épouse séparée quant aux biens de François TENANT, prévost de la maréchaussée à **Jacmel**, Saint Domingue, décédée à Paris rue de Richelieu.

Baptisée à Lyon, Saint Vincent, 12/01/1747.

Mariage à Lyon le 18/01/1764, Cm chez M^e Michel.

Séparation de biens par forclusion à Paris le 05/05/1778, insinué le 7.

Décès d'un fils à Beton Bazoches, diocèse de Sens (Seine et Marne, 77).

Dans son testament rédigé le 11/01 elle nomme pour présomptifs héritiers ses père et mère Pierre Siblet, marchand, et Madeleine Genot, demeurant à Lyon. Ils acceptent la succession le 14/03.

Testament de Pierre Joseph CAPELLO de BEAULIEU XXI/514 M^e Raffeneau de Lisle, 10/07/1783

Testament de Pierre Joseph CAPELLO de BEAULIEU, chevalier, major de **Tabago**, chevalier de St Louis, demeurant à Paris rue Montmartre, paroisse St Eustache. Il institue pour son légataire universel M. le comte de GRASSE, lieutenant général des armées navales, « mon parent et mon amy ».

Inventaire après décès de Jean Baptiste BOUDE d'AULNAY XLII/619 M^e Trubert 12/01/1784

Jean Baptiste BOUDE d'AULNAY, major des milices à St Domingue au quartier du **Cul de Sac**, époux de Marie Madeleine BOBIN à présent sa veuve, domiciliée quartier du Cul de Sac, décédé à Paris le 5 janvier 1784 au second étage d'une maison rue Neuve St Eustache, appartenant au sieur DOMBRES, maître distillateur. Testament fait et resté à St Domingue. Codicille le 1^{er} janvier chez M^e Trubert en faveur de ses employés à Paris : à Colette sa domestique 400 livres de rente viagère sa vie durant ; à Angélique Franconville sa cuisinière, à Jacques Trugard son cocher, à Pierre Carbillet son laquais, à chacun un an de gages.

Il déclare que sa sœur Marguerite Thérèse BOUDE DAULNAY veuve de Jean Baptiste GUYOT lui a remboursé toutes les sommes prêtées en plusieurs fois, soit 60 000 livres et la charge de s'occuper de ses biens de Bourgogne et Champagne et d'exécuter ses dernières volontés.

Il désigne comme exécuteur testamentaire (diamant de 10 000 livres) son ami Charles Toussaint de LA FONTAINE, capitaine de dragons à St Domingue, de présent à Paris rue d'Artois paroisse St Eustache.

Les héritiers sont sa sœur (ci-dessus) et son frère Pierre BOUDE DAULNAY de CHITRY, capitaine de grenadiers au régiment du **Port au Prince**, absent, comme l'est sa veuve et commune en biens.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire détaillé : nombreux carafons de vin à la cave ; 3 chevaux ; couverts d'argenterie pesant 16 marcs qui seront vendus 5 815 livres ; 3 pièces d'or et 2 d'argent et 300 livres deniers comptant, etc.

Très nombreuses lettres missives (36 lots), dont un sous seing privé par lequel le marquis de GRIPIÈRE de Laval a vendu à DAULNAY 7 têtes de nègres pour 12 136 livres ; plusieurs concernent son **habitation des Petits Bois**, qui appartenait dans les années 1770 et jusqu'en juillet 1776 audit sieur DAULNAY et aux sieurs BOBIN DES BROSSES, de CHAMBRUN et DUCHATEL.

Est joint un acte daté du 1^{er} février 1783 à Paris par lequel François Scipion TAVEAU de CHAMBRUN et son épouse Marie Élisabeth Charlotte BOBIN se désistent des protestations par eux faites le 22/12/1780 devant M^e Cathelany à Avignon contre le contrat de vente passé en leur nom le 24/01 par les Srs GAUDÉ de LACOMBE, négociants au Port au Prince, au profit de Jean Baptiste D'AULNAY mari de Marie Madeleine Charlotte Bobin, sœur de ladite dame de Chambrun, du 1/5^e appartenant à la dame de Chambrun de l'habitation Bobin au Cul de Sac, paroisse du Rosaire, et en conséquence consentent à l'exécution du contrat de vente. Ils reconnaissent avoir reçu 280 290 livres en lettres de change (acceptées par les Srs Montaudouin frères négociants à Nantes).

NDLR :

Marie Madeleine BOBIN se remariera le 28/11/1785 avec son beau-frère Pierre BOUDE d'AULNAY de CHITRY. Tous deux massacrés au Port au Prince. Pas de postérité des deux frères (Note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 41 p. 101-102).

Inventaire après décès de Monsieur le baron d'ESPINEFORT

CXII/806B M^e Fourcault, 02/12/1785

A la requête de

Haute et puissante dame Madeleine Charlotte Françoise Rosalie Georgette de MUSNIER d'ESPINEFORT, veuve de haut et puissant seigneur Scipion comte de NICOLAY, ancien mousquetaire, demeurante à Saint Domingue au quartier du **Fonds des Nègres**, à Paris rue du faubourg Saint Denis paroisse Saint Laurent, dame Marie Barbe Ursule de MUSNIER d'ESPINEFORT, veuve de Jean Charles Bernard comte de LENONCOURT, chevalier de Saint Louis, demeurante à Saint Domingue au quartier du Fonds des Nègres, à Paris rue du faubourg Saint Denis paroisse Saint Laurent,

en présence de Georges François SARAZIN, conseiller du roi, avocat en parlement, en l'absence de Louis Charles Georges Timoléon de MUSNIER d'ESPINEFORT, capitaine de cavalerie, actuellement à Saint Domingue,

tous trois frère et sœurs, héritiers de Thomas Charles Timoléon de MUSNIER d'ESPINEFORT, décédé dans la maison ci-dessus, où il demeurait en pension, le 9 novembre 1785.

Peu de choses, quelques chemises, gilets, deux habits, une épée à garde et poignée d'argent, une croix de Saint Louis.

Beaucoup de papiers, notes, correspondances, quittances. Plusieurs centaines de pièces.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Correspondants : les sieurs BEDEAU, GRADIS, LEMPEREUR, BLACQUE, MATHIEU, de Bordeaux et Nantes, Bernard de MOLERON, GALLIEN qui régit les biens à Saint Domingue, etc.

Inventaire après décès de Louis Nicolas DESHAYES

LXXIX/265 M^e Rendu, 20/02/1786

Inventaire après le décès de Louis Nicolas DESHAYES, 43 ans, né à Rosnay, diocèse de Troyes (Aube, 10), décédé à Paris, hôtel de Lancastre, rue de Richelieu. Testament chez le même notaire le 1^{er} février.

Il avait la gestion des biens et des habitations de Milord WALSH au **Fond de l'île à Vache**, St Domingue (qui lui doit 56 746 livres argent de France).

Il est exécuteur testamentaire de Mlle LUCKER ; testament chez M^e Legout, notaire à **Saint Louis**, le 18/03/1779 et inventaire chez le même notaire le 15/04/1775.

Il est exécuteur testamentaire de François BOURQUENOT, docteur en médecine ; testament le 17/09/1780, déposé le 09/11 ; codicille 15/07/1783 ; chez M^e Jacquesson, aux **Cayes**.

Nombreux héritiers en France.

Inventaire après décès de Charlotte Marie Laurence Marguerite FOURNIER de LA CHAPELLE épouse de Nicolas de MONTHOLON

XIV/500 M^e Coupery, 13/12/1788 à 08/04/1789

Énorme inventaire après décès fait à Paris dans l'hôtel du boulevard Montmartre paroisse St Eustache, dépendant de la communauté, où Charlotte Marie Laurence Marguerite FOURNIER de LA CHAPELLE est décédée le 4 décembre 1788.

Fait à la requête de son époux Nicolas de MONTHOLON, conseiller du roi en tous ses conseils, ancien premier président des parlements de Brest et de Rouen, ancien conseiller au conseil royal du commerce, conseiller d'État.

Seule héritière leur fille Adélaïde Marie de Montholon épouse de Louis Marie Jacques Amalric de NARBONNE.

Le notaire note « 43 vacations et 2 journées et demie de campagne »

Le premier document de la très longue liste des papiers chez divers notaires, dont l'analyse commence le 27/01/1789, est le contrat de mariage chez M^e Lhéritier à Paris le 10/11/1766.

L'inventaire des biens de Mme de Montholon est du 21/04/1789 et comprend l'inventaire de l'habitation du **Quartier Morin**.

Dans son testament à Rosny le 10/10/1787 elle indique « Je désire que l'on me garde la plus longtemps qu'il sera possible après ma mort, ayant eu diverses maladies léthargiques »

Longue liste des engagements dus au 04/12/1788, date de son décès, par contrats de constitution viagère ou perpétuelle, obligations devant notaires ou sous seing privé, du 06/06/1780 au 31/12/1787.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire après décès de Louis Michel comte de BULLIOND

VII/491, M^e Pezet de Corval, 17/06/1789

Louis Michel comte de BULLIOND, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint Louis et de Saint Lazare, gouverneur des pages du duc d'Orléans, décédé à Courtalain (Eure et Loir, 28) le 12/05/1789.

Inventaire fait en l'hôtel des Écuries, rue Saint Thomas du Louvre, à la requête de sa veuve, Françoise FLEURIAU de VILLEGOMBLAIN.

3 enfants mineurs, Louis Auguste, Armand Bénigne, Louise ; subrogé tuteur le notaire Armel.

Cm M^e Guillaume François Rou, Orléans, 22/01/1778 ¹⁰ : la mariée apporte en dot près de 30 000 lt : partage de succession de son père (Pierre FLEURIAU DUPLESSIS sgr de VILLEGOMBLAIN, premier président du bureau des finances de la généralité d'Orléans) chez M^e Rou 01/09/1770 : prix de l'habitation à **Miragoane** vendue à Jean et Pierre ARNOUX par FLEURIAU DUPLESSIS, aïeul de l'épouse.

Voir aussi les notaires Rendu, 04/08/1785, Castel 28/05/1789.

M^e Cabart à Orléans, 10/06/1788, partage de succession de la mère de l'épouse Marie Élisabeth LE VASSOR

Themaitie, notaire au bourg de Courtalain (Eure et Loir 28), 11/06/1785, IAD Mme Marguerite FAUCOUR LE BRUN, mère du comte de BULLIOND, à son décès veuve de Michel de Bulliond, commissaire d'artillerie

Inventaire après décès de Marie Charlotte CAIGNET

épouse de François Louis de LAPLAIGNE

XIV/503, M^e Coupery, 02/09/1789

Sur la famille CAIGNET voir « LEMAIRE et CAIGNET, familles parallèles à **Léogane** » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2019-art17.pdf> (Marie Charlotte p. 6/12)

Marie Charlotte CAIGNET est décédée le 19/07/1789 dans l'appartement qu'elle louait depuis 1784, au 2^e étage, 4 rue Caumartin, paroisse de la Madeleine de la Ville L'évêque (1 800 livres par an). Son mari, François Louis de LAPLAIGNE, colonel d'infanterie, commandant particulier au Cap, en est revenu depuis 4 jours pour l'inventaire après décès de son épouse, fait le 2 septembre.

Marie Anne Jeanne DUPÉRIER veuve d'Armand Robert CAIGNET, demeurant à Paris rue Neuve des Mathurins, est héritière quant aux meubles et acquêts de sa fille.

Les héritiers chacun pour moitié sont sa sœur Jeanne Rose CAIGNET, épouse de Jean Pierre Marie MOREL, écuyer, demeurant à Paris rue de Menards, paroisse Saint Roch, et son frère, lieutenant au régiment royal Auvergne infanterie

Le contrat de mariage, établi par M^e Doré, au **Cap Français**, le 30 août 1776 (après le mariage religieux du 7 avril) prévoyait la communauté :

- biens du futur époux (dont le 1/3 en communauté) : ses habits, linge, armes et équipage et 90 000 livres argent du Cap en avancement d'hoirie par sa mère ;
- biens de la future épouse : ses habits, linge et bijoux, la négresse Rosalie (estimée 3 000 livres), dont il lui avait été fait don avant son mariage pour son service ; 2 nègres et une négresse (ensemble 8 700 livres) ; dot en avancement d'hoirie 120 000 livres dont entrent en communauté 30 000 livres ;

¹⁰ Leur mariage est du 27/04/1778 à Épiiais, Loir et Cher 41.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- M. de MIGNET, commandant les milices du Port de Paix, fait donation à la future épouse de 35 000 livres argent des colonies, dont 20 000 comptant et 15 000 que le père de la future reconnaît devoir à M. de Mignet et promet de payer dans les 18 mois ;
- le survivant prendra comme préciput 10 000 livres en argent comptant ou meubles et effets ; si c'est l'époux : 3 chevaux de chaise, un nègre archer et un nègre domestique ou à la place 3 000 livres.

Ni M. de Laplaigne ni son épouse ne possédait aucun bien en France ; leurs revenus étaient la pension que Mme Caignet versait à sa fille, les appointements du mari comme commandant au Cap et une pension qu'il prenait annuellement sur la moitié des revenus de l'habitation au Cap, dont il était propriétaire avec sa sœur la baronne de GAUVILLE.

Inventaire après décès de Madeleine Charlotte Louise de PERNET épouse de René Armand LEVASSEUR de VILLEBLANCHE XXVII/494, M^e Boursier, 11/09/1789

Le 11 septembre 1789 messire René Armand LEVASSEUR de VILLEBLANCHE, chevalier, major des vaisseaux du roi, chevalier de Saint Louis, demeurant à Paris rue de Grenelle faubourg Saint Germain paroisse Saint Sulpice fait faire par le notaire Boursier l'inventaire après le décès de son épouse, dame Madeleine Charlotte Louise de PERNET, décédée le 9 août dans un hôtel rue de Grenelle appartenant à M. de Bereville.

René Armand LEVASSEUR de VILLEBLANCHE, chevalier, major des vaisseaux du roi, chevalier de Saint Louis, est député de la province du Nord de Saint Domingue à la Constituante et **membre du Club Massiac**¹¹. Il agit en tant que commun en biens avec son épouse et tuteur de leurs deux enfants mineurs, Armand Charles et Auguste Monique Hermine. Le subrogé tuteur, présent, est Jean Charles Michel de CHABANON DES SALINES, écuyer, inspecteur général des domaines du duc d'Orléans, demeurant à Paris rue Boudreau, paroisse de la Madeleine de la Ville l'Évêque.

Nous ne détaillerons pas l'inventaire du mobilier. Quelques notes seulement : dans l'écurie 3 juments, un cabriolet, une berline ; dans la chambre à coucher sur jardin la garde-robe de madame couvre 1 page et demie et celle de son mari aussi, les bijoux 2 pages et l'argenterie 1 page.

L'analyse des papiers est sur 8 pages, en 12 parties. Nous ne relevons que les plus importants

Elle commence bien sûr par une longue analyse du **contrat de mariage des 6, 7 et 9 août 1782**.¹²

Chacun des époux mettra en communauté 12 000 livres.

¹¹ Voir GHC 2, février 1989, p. 11.

¹² MC/ET/XCVI/521 M^e Doillot. Très longue liste des témoins et plus d'une page de leurs signatures.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les biens de l'époux sont précisés par sa mère Marie Françoise DELAVILLE, épouse en secondes nocces de messire Charles Augustin de LA TOUCHE de TRÉVILLE, qui donne l'assurance au sr de Villeblanche, son fils du premier lit, de sa part héréditaire dans sa propre succession et lui remettra jusqu'à l'ouverture de cette succession le quart des revenus rendus en France de la portion lui appartenant dans une habitation à Saint Domingue, quartier de l'**Artibonite** (dont elle est propriétaire pour un quart).

Les biens de l'épouse sont beaucoup plus importants :

reliquat du compte que lui doit rendre messire Michel Paul Guy de CHABANON de la gestion qu'il avait de ses biens comme curateur et fondé de sa procuration

obligation de 8 000 livres souscrite par M. le baron de BONVOIS

10 500 livres dues par le sieur MAZIÈRE

lettre de change de 4 400 livres du sieur HAGARD

45 livres de rente

60 203 livres argent des îles restant dû de la vente faite par feu dame PERNET sa mère et le sieur de LA FORESTERIE au sieur BAILLON d'une **habitation dite Le Limbé** à St Domingue

denrées envoyées de St Domingue par le sieur de LA FORESTERIE à Nantes chez Mrs ESPIVENT de LA VILLESBOISNET, négociants, assurées à 5 000 livres

une habitation quartier de la **Marmelade** (44 nègres), régie par M. de LA FORESTERIE son oncle qui, dans une lettre par lui adressée à la dame de PERNET sa sœur le 28 septembre dernier, annonçait avoir en case environ 120 milliers de café. Observation faite que depuis le décès de ladite dame de PERNET le sieur de LA FORESTERIE avait adressé un état des comptes des sommes qu'il avait reçues pour ladite demoiselle sa sœur en déduction du prix de l'habitation du Limbé, de la gestion qu'il avait eue de cette habitation et de la gestion de celle du quartier de la Marmelade. Il en ressort que l'épouse, seule héritière de sa mère, doit à M. de LA FORESTERIE 40 679 livres argent des îles.

la portion à laquelle feu dame PERNET sa mère avait droit dans diverses parties de rentes perpétuelles restées en commun par le partage des successions de Mme BOUCHAULT et M. l'abbé BOUCHAULT, bisaïeule paternelle et grand-oncle de l'épouse (M^e Doillot 14/08/1779).

Procès-verbal des scellés de Marie Louise BOUCHAULT de LA FORESTERIE veuve de Thomas Hyacinthe de PERNET, mère de feu dame de Villeblanche, le 06/10/1781 et inventaire après décès par M^e Doillot le 18/10/1781 à la requête de sa fille dame de Villeblanche, seule héritière de sa mère, sous l'autorité de M. de Chabanon son tuteur ; vente des effets le 22/10/1781.

IAD par M^e Legrand au Dondon 12/04/1782 de l'habitation de La Marmelade

M^e Casamajor au Cap, vente de terres de l'habitation de La Marmelade à Sébastien Charles BOUCHAULT de LA FORESTERIE, oncle de Mme de Villeblanche.

Bordereau de compte des sieurs FOACHE frères, négociants au Havre, le 02/07/1783.

Arrêté le 06/08/1783 entre M. de Villeblanche et M. de La Foresterie de la régie par ce dernier des biens de la dame de Villeblanche à St Domingue de 1770 à 1783 ; vente de l'habitation du Limbé par feu dame de Pernet ; vente le 11/07/1784 par M. et Mme de Villeblanche de l'habitation de la Souffrière faisant partie des biens de Mme de Villeblanche.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Comptes entre M. de Villeblanche et Mrs Espivent Delaville Boisnet, négociants à Nantes.

En complément à cet inventaire après décès nous signalons l'acte de tutelle le 9 septembre 1789¹³ des deux enfants mineurs, Armand Charles (o 07/09/1784) et Auguste Monique Hermine (o 12/07/1787).

René Armand Lévassieur comte de Villeblanche touchera en 1812 les secours aux réfugiés de Saint Domingue (F/12/2833). Il se remariera le 8 mai 1816 avec Irène Julie Constance LEBRETON, d'où une fille. Il sera inhumé au cimetière de Montmartre à 82 ans le 28/07/1830.

Sur les BOUCHAUT de LA FORESTERIE (indemnité de Saint Domingue) voir GHC 95, juillet-août 1997, p. 2041.

Notoriété et testament de Jean Antoine CORDIER

VII/498 M^e Pezet de Corval, 22/08/1790

Notoriété : Jean Antoine CORDIER, né à Paris, mort au **Port de Paix** le 26/08/1788. C'est par erreur qu'il a été nommé Jacques Antoine dans son extrait mortuaire. Il a été baptisé à Paris Saint Merry le 18/01/1734¹⁴.

Testament à Bordeaux le 05/06/1787, chez M. Camescasse, négociant, Fossés du Chapeau rouge, paroisse Saint Rémy.

Legs :

- à la nommée Marie, fille aînée de la nommée Françoise, mulâtresse libre affranchie par la dame veuve Cauvin habitante au Fonds Ramier dépendance du Port de Paix, 6 000 livres argent des colonies pour acheter des nègres ou négresses à son profit ; si elle décède avant moi la somme sera comptée à sa mère.
- à mon cousin M. LE CLERC de MARNEY, demeurant à Troyes, 6 000 livres (une fois vendus et payés mes biens à St Domingue).
- à la veuve TARIN, 12 livres de rente viagère chaque mois.
- aux 4 enfants du Sr DESBRIÈRES et de la dame Marie Joseph COUSIN, 6 000 livres chacun argent de France, soit 24 000 livres en tout ; si l'un d'eux meurt avant moi, legs reportés à ses frères et sœurs vivants (même condition que pour Le Clerc de Marney)
- à Mme DESBRIÈRES, 12 000 livres ; ordre à mon banquier à Paris, M. Hautot, de lui verser une rente de 1 200 livres par an.
- à mes deux nièces filles de Louise Marie CORDIER épouse du sr DUHAMEL, 4 000 livres argent de France à l'aînée et 12 000 livres à la cadette.

Héritière universelle ma sœur Louise Marie CORDIER épouse de Claude Thomas DUHAMEL¹⁵ et à son défaut à ses enfants.

¹³ https://www.geneanet.org/registres/view/4829/328?individu_filter=3314355 vue 328 01/09 à 15/09/1789 AN Y5182A

¹⁴ 17/01/1734, Jean Antoine Michel (fichier des baptêmes, sur Ancestry). Tutelle 062/1754 : 20 ans, fils de + Michel, bourgeois de Paris et Marie LE CLAIR sa veuve, femme de chambre chez Mme de Bragelongne (AN Y4750A ; sur Geneanet).

¹⁵ Cm 12/09/1755 LXXXVIII (relevé Jean Gauvain sur Geneanet).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Exécuteur testamentaire M. CAMESCASSE, négociant à Bordeaux :

- s'emparer de tous mes biens où qu'ils soient pour les administrer et vendre ceux de St Domingue dès mon décès puis payer les legs et se rembourser des avances faites ;
- un diamant d'une valeur de 10 000 livres tournois
- continuer à toucher les revenus que j'ai à Paris

PV d'ouverture du testament (déposé chez M^e Ancèze), le 20/11/1788 à Bordeaux devant Catherine Félicité de MONTIGNY veuve et commune en biens de Jean Antoine Michel CORDIER.

NDLR

Le décès est du 26 août 1788 : Jacques Antoine CORDIER, natif de Paris St Méry, habitant au Fonds Ramier, 56 ans.

Testament, inventaire après décès, acte mortuaire du comte MERCY ARGENTEAU

M^e Trubert, XLII/687, 3 janvier 1796

(Voir son achat d'habitation p. 9-11 de l'article « Habitants de Saint Domingue dans le Minutier central, 2^{ème} série » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2022-art18.pdf> qui comprend une synthèse de son testament. Nous donnons ici quelques compléments.)

Le 14 floréal an IV (3 mai 1796) le citoyen Gisbert Henry CLAES fils, demeurant ordinairement à Cologne, département de la Meuse, canton de Heers, de présent à pris logé 24 boulevard Richelieu, section du Montblanc, dépose la copie de l'acte mortuaire de Florimond MERCY ARGENTEAU, en anglais, et traduction par Jean MITCHELL, notaire à Londres :

Décédé à Londres le 25 avril 1794 vieux style, 72 ans ¹⁶, enterré dans la nouvelle sépulture de la paroisse de St Pancras du comté de Middlesex le 29 août 1794.

Le 3 floréal an IV (20 avril 1796), dépôt d'une expédition du **testament** de Florimond Claude MERCY ARGENTEAU, daté du **6 mars 1794 à Bruxelles**. Sur l'enveloppe : « *ceci est mon testament dont le double tiré à la presse anglaise sera remis à celui que je choisirai pour mon exécuteur testamentaire* ».

Il demande qu'après sa mort son corps soit « ouvert, embaumé, transféré et inhumé dans l'ancien tombeau de ma famille dans l'église paroissiale de Hermalle, vis à vis du château d'Argenteau au pays de Liège, sur lequel seront gravés mes titres et qualité, mes armes ainsi que l'indication des emplois que j'ai remplis. » ¹⁷ Pour le monument, statue et inscription, 10 000 livres argent de France

Il chiffre ses legs en livres « étant plus habitué aux valeurs monétaires de France ».

¹⁶ Né le 20 avril 1727, il a en fait 67 ans.

¹⁷ Le château d'Argenteau au-dessus de la rive droite de la Meuse, entre Liège et Maastricht, existe toujours mais qu'en est-il du tombeau familial dans l'église d'Hermalle sous Argenteau, dans une île entre deux bras de la Meuse ?

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

On découvrira avec ces nombreux legs le train de vie d'un grand seigneur de la fin de l'Ancien Régime. Mais on se demande si ces legs ont été honorés, étant donné la situation politique.

3 000 livres aux pauvres de la paroisse où je décèderai
4 000 livres aux pauvres de mes terres dans le pays de Liège
« pour les personnes à mon service lors de mon décès » :
6 000 livres au maître d'hôtel, à chacun des valets de chambre, au chef de cuisine, au valet de cuisine mon filleul, à Jean Aubert mon sommelier,
3 000 livres au suisse, aux valets de pied, aux cochers,
2 400 livres aux postillons, palefreniers, frotteurs, gens de cuisine, marmitons, servantes, laveurs.

pour mes anciens serviteurs :

450 livres de pension viagère à mon ancien secrétaire Philippe Dunhel, en sus des 750 livres de pension que je lui ai fait par contrat séparé,
1 200 livres de pension viagère à mon secrétaire Kruthoff : « mon père l'a fait élever depuis le berceau et il m'a rendu de bons services depuis ma sortie de France »,
600 livres de pension viagère au nommé Bastien « qui a eu sous sa garde la majeure partie de mes effets »,
500 livres de pension viagère à mon ancien et fidèle palefrenier Bénédict.
Ces rentes viagères payables par semestre ;

« Je donne et lègue à Mademoiselle Marie Rose Joseph LEVASSEUR, « la jouissance, dont j'ai droit pendant ma vie de ladite demoiselle, d'une maison située à Paris rue de Provence dont j'ai acquis l'usufruit sur la tête de ladite demoiselle qui en conservera la jouissance entière. ». « Ladite demoiselle m'ayant donné tous les soins dans des maladies graves, m'ayant d'ailleurs marqué en plusieurs occasions l'attachement, le zèle, le plus suivi et le plus désintéressé je lui donne et lègue la jouissance entière d'une rente de 18 000 livres de France au principal de 200 000 livres que j'ai placée sur sa tête et la mienne à Paris dans l'emprunt de février 1781 » (M^e Duclos de Frenois). En outre « j'ai fait don à ladite demoiselle Levasseur d'une somme dont elle a en mains les documents de cession en bonne et due forme ; cette somme à prendre sur des capitaux que je possède en pays étrangers. » Ces dons sont impératifs : « si la banqueroute des rentes viagères a lieu en France », elle sera couverte par le don que je lui fais.

Ma tabatière garnie de diamants du prix de 10 000 livres au comte PONLIAU d'Hans...¹⁸

Garde-robe, linge et habits vendus au profit de mes valets de chambre.

Le surplus de mes biens meubles et immeubles au profit du fils aîné du comte d'ARGENTEAU d'OCHAIN qui a épousé une comtesse de LIMBOURG STIRUM. Il jouira des revenus de ces biens jusqu'à la majorité de son fils aîné, que j'institue mon **légataire universel**, pour les immeubles et non les meubles. Cette succession passera de mâle en mâle aux aînés de chaque lignée.

¹⁸ La fin du nom est illisible.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le possesseur vivant remplira l'obligation imposée par le maréchal comte de MERCY et **joindra le nom et les armes de MERCY aux armes d'ARGENTEAU.**

Quand la sœur de mon légataire universel se mariera, j'exige qu'il lui donne du produit de ma succession 100 000 livres argent de France.

Fait à Bruxelles le 6 mars 1794.

Signature : le comte Florimond Claude de Mercÿ Argenteau Chrisgnée, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur pour les affaires de la présente guerre et ci-devant son ambassadeur en France

Le 3 floréal an IV (20 avril 1796), très gros inventaire après décès fait à la requête de Marie Joseph de LIMBOURG STIRUM veuve de Joseph DARGENTEAU d'OCHAIN, demeurant à Ochain canton de Freiture, département de Houte, comme mère et tutrice naturelle de François d'ARGENTEAU son fils aîné, légataire universel. Elle est représentée par Gisbert Henry CLAES fils, demeurant ordinairement à Cologne, département de la Meuse Inférieure, de présent à Paris.

L'inventaire est fait dans la maison de la rue de Richelieu n° 24 (entre les rues Neuve Grange Batelière et du faubourg Montmartre) où demeurait le défunt en 1794, appartenant à feu le citoyen DELABORDE (de LABORDE)¹⁹, maison où Wolfgang KRUTHOFFER, secrétaire du défunt, a fait réintégrer les effets dépendant de la succession, déposés en la maison Kerry, rue Cerruty.

Le citoyen KRUTHOFFER observe que les frais de magasinage de 54 caisses contenant des livres, meubles et vins dépendant de la succession, déposées chez le citoyen Marc Bellot négociant au Havre, sont payées en assignats. Le citoyen Élie LEFEBURE, l'aîné, négociant à Rouen, avait été chargé directement de l'expédition des caisses.

Nous ne reprendrons pas ce très long inventaire, qui se prolonge les 21 floréal (très longue liste de la bibliothèque), 27 prairial, 15 thermidor, 27 fructidor.

Très peu de papiers inventoriés. **Aucune mention de l'habitation de Saint Domingue**, au Fond de l'Île à Vache, paroisse des Cayes, achetée en 1776. Elle figure cependant bien dans l'Indemnité de St Domingue en 1832, accordée à son neveu légataire universel François Joseph Charles Marie (107 492 francs). Rappelons que, comme nous le disions en note 24 de l'article cité en tête, l'aïeul commun entre « l'oncle » et le « neveu », semble être Guillaume François d'Argenteau, décédé en 1658, trisaïeul de Florimond et quadrisaïeul de François Joseph Charles Marie.

Inventaire après décès du général LECLERC CV/1458 M^e Edon, 26 germinal XI (16/04/1803)

Nous supposons que cet inventaire après décès du général LECLERC, général en **chef de l'armée de Saint Domingue**, capitaine général de ladite colonie, mort de la fièvre jaune à Saint Domingue le 11 brumaire an XI (02/11/1802), est connu des spécialistes de la famille bonapartiste. Nous ne donnerons donc qu'une brève analyse de ce très gros inventaire.

¹⁹ Jean Joseph de LABORDE a été guillotiné le 18 avril 1794. Voir sur Geneanet sa fiche avec portraits et notes détaillées par Lionel Rossellat.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 26 germinal an XI (16/04/1803) sa veuve Marie Paulette BONAPARTE, demeurant chez son beau-frère le citoyen MURAT à Villiers près Paris, donne procuration à Charles Pierre DU CANCEL, avoué au tribunal de 1^{ère} instance de la Seine pour la représenter à l'inventaire après décès de son mari que doit faire M^e Edon.

Pauline Bonaparte agit

- en son nom, étant commune en biens avec son mari, mais elle se réserve le droit de renoncer à la succession par la suite si elle le juge à propos ;
- comme tutrice de son fils mineur, Louis Napoléon Dermide LECLERC ²⁰, seul héritier présomptif (délibération du conseil de famille à Paris le 10 germinal XI (31/03/1803) ;
- comme créancière de la succession de son mari pour ses reprises et conventions matrimoniales et donataire universelle en usufruit (contrat de mariage, M^e Edon, 6 brumaire X - 28/10/1801).

L'inventaire, commencé le 30 germinal XI (20/04/1803) est fait par le juge de paix du 1^{er} arrondissement, au 519 rue Joubert, domicile du général Leclerc lors de son départ pour St Domingue, en présence de Charles Pierre du Cancel et de Jean Louis LECLERC, membre du corps législatif, subrogé tuteur de son neveu, demeurant à Paris même domicile.

Il s'agit en fait de deux inventaires, l'un à Paris, que nous n'avons pas relevé, l'autre commencé **au Cap** par M^e Bourgeois le 13 brumaire XI (04/11/1802).

Mme Leclerc est représentée par le citoyen Barnabé Antoine LENOIR, secrétaire dans le gouvernement, fondé de sa procuration, en présence de Jacques MARQUET MONFRETON NORVINS, secrétaire général de la préfecture, comme subrogé tuteur du mineur, et du citoyen DELAGARDE, commissaire du gouvernement près le tribunal de 1^{ère} instance du Cap

L'inventaire commence à bord du vaisseau amiral le Duguay-Trouin, en rade du Cap. Les arbitres pour la prisée sont Mathieu THEVIN, marchand orfèvre et bijoutier au Cap, Tranquille BOULLET SAINT VICTOR, marchand tapissier au Cap, et Pierre LAMOTHE, domicilié au Cap : détail des vêtements dans une malle, de l'argenterie et de la vaisselle, et du contenu d'un portefeuille en espèces d'or (estimées en « argent des colonies ») :

- 190 quadruples valant argent des colonies 25 080 livres
- 38 portugaises, 2 515 livres
- 50 doubles louis d'or de France, 3 600 livres
- 78 louis d'or simples de France, 2 520 livres
- demi quadruple, 66 livres.

L'inventaire se poursuit le lendemain 14 brumaire au palais du gouvernement, après avoir brisé les scellés apposés. On se déplace dans toutes les pièces, en commençant par la bibliothèque (détail de livres, du n° 53 au 121) puis le bureau du général : dans une armoire en acajou des bijoux, un médaillon, une croix de Saint Louis, une bague, une montre (122 à 128) ; divers objets, armes, bouteilles, arc et flèches « à l'usage des sauvages » (129 à 138).

²⁰ Né en avril 1798, il mourra à l'âge de 6 ans.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Puis le notaire procède à l'ouverture des boîtes et cassettes transportées à bord du vaisseau et rapportées au palais du gouvernement, bijoux, etc. (139 à 203).

Le surlendemain 15 brumaire on inventorie les autres pièces et dépendances du palais. Nombreux autres éléments dont des barriques de vin, des barils de rhum, chevaux et mulets dans la sellerie, linge personnel de Mme Leclerc, linge de table, vaisselle, etc.

Le 16 brumaire Mme Leclerc approuve l'inventaire et le 17 c'est le long inventaire des papiers : reçus, lettres de change et autres. Liste des dettes (au maître sellier du Cap, au maître d'hôtel et aux valets).

Inventaire après décès d'Étienne LEFEVRE

CXI/465 M^e Lequesne, 17/02/1813

Étienne LEFEVRE, natif de Beauvais, négociant, ancien propriétaire à St Domingue, marié au **Cap** 10/09/1781 (Cm M^e Dubrulle) avec Marie Henriette LE NÈGRE.

Héritier son fils mineur Jean Marie Étienne Louis, demeurant avec sa mère 11 rue de Buffault.

Propriétaire au Cap d'une maison au coin des rues Neuve et de Chatenaye, qu'il avait fait construire en 1771. Une autre maison rue du Conseil, etc.

Habitation voir M^e Montaud 01/04/1808.

Inventaire après décès de la comtesse CHARPENTIER d'ENNERY

LXVIII/80429/10/1819

Le 29 octobre 1819 le notaire André Claude Noël commence l'inventaire après décès de Mme la comtesse CHARPENTIER d'ENNERY. Il le terminera un mois plus tard, le 24 novembre, avec le long inventaire des papiers.

Rappelons d'abord quelques mentions dans les bulletins de GHC :

- GHC 236, mai 2010, p. 6305 (« Le Parlement de Paris enregistre », de Pierre Bardin), dispense d'âge pour le mariage de Charpentier d'Ennery avec Bénédicte d'Alesso d'Eragny ; mariage le 11/01/1768 ;
- GHC NS 14, 2^{ème} trimestre 2014, p. 77, décès du gouverneur Charpentier d'Ennery (de maladie et non assassiné comme souvent répété) le 13/12/1776 ;
- GHC NS 23, 3^e trimestre 2016, p. 4 et 5, acte de tutelle en juillet 1778 pour leur fille unique née le 2 décembre 1770 à la **Martinique**. Elle sera mariée à 13 ans, le 08/06/1784 avec le vicomte de Lévis.

Rose Bénédicte d'ALESSO comtesse d'ENNERY, veuve de Victor Thérèse CHARPENTIER d'ENNERY, ancien gouverneur général des Isles sous le vent, est décédée le 13 octobre 1819 à Paris, 56 rue Basse du Rempart, dans une maison appartenant à M. Thierry de La Prévalaye.

L'inventaire est fait dans cette maison à la requête de Mgr Gaston Pierre Marc duc de LEVIS, ministre d'état, pair de France, chevalier de Saint Louis, chevalier d'honneur de Son Altesse Royale Mme la duchesse de Berry, membre de l'Académie française, et de son épouse Pauline Louise Françoise de Paule CHARPENTIER d'ENNERY

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

duchesse de LEVIS. Ils demeurent à Paris en leur hôtel 74 rue de l'Université et ils sont représentés par leur mandataire Louis Amable Constant BÉZARD de LA VALLÉE, propriétaire et avocat, demeurant à Paris rue de Bourbon.

Nous n'avons pas pris note des meubles ni de la garde-robe de la comtesse (2 pages) ni de l'argenterie et des bijoux mais seulement de quelques-uns des papiers, ceux qui concernent la Martinique.

Liasse de 22 pièces constituant un aperçu de **l'habitation dite Château Lézard**, paroisse du **Lamentin**, adressé à Mme la comtesse d'Ennery, à qui elle appartient, par le sr de BARBANÇOIS alors son fondé de procuration, le 15/08/1816 : 300 à 350 carrés de terre, 180 têtes d'esclaves, 80 bêtes à cornes, charrues, cabrouets ou charrettes, un petit camion, 3 gabarres.

État des dettes de l'habitation : 450 000 francs dus au duc de Lévis sur un total de 1 173 410 livres. La valeur de l'habitation est portée à 1 500 000 livres argent des colonies.

Procuration devant M^e Noël le 27/11/1817 par feu la comtesse d'Ennery au sieur BAYLIES DUPUY, notaire au Fort Royal ²¹, pour gérer l'habitation.

Remise de l'habitation le 22/03/1818 par M. de Barbançois à M. Baylies Dupuy.

Comptes à faire avec M. BAYLIES DUPUY pour sa gestion de l'habitation en 1818 et 1819 et avec M. le chevalier de BARBANÇOIS pour 1814 à 1817.

Legs à Mme la comtesse d'Ennery de tableaux et ouvrages de bibliothèque par Mme la comtesse de BLOT née d'ENNERY sa sœur ²², décédée en mars 1807 à Brunswick.

Préfecture du département de la Seine 25 prairial et 26 thermidor 9 (14/06 et 08/08/1801 : élimination de la dame d'Ennery de la liste des émigrés et levée du séquestre national apposé sur ses biens meubles et papiers en 1792 ou 1793.

Lettre du ministre des Colonies le 29/07/1817 : la pension de 8 000 francs accordée en 1777 en considération de ses services à M. le comte d'Ennery ne peut pas être rétablie en faveur de sa veuve.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

²¹ De 1796 à 1824.

²² En fait sa belle-sœur, Marie Cécile Pauline CHARPENTIER d'ENNERY veuve de Gilbert II de CHAUVIGNY de BLOT dit Comte de BLOT, o 21/06/1720 Blot L'Église (Puy de Dôme, 63) + 10/04/1785 Paris, Saint Eustache. Elle était dame de compagnie de la duchesse d'Orléans en 1752.